

Séquences à partir des pages 22-23

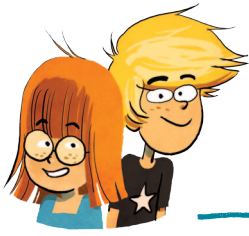
A-t-on le droit d'agir contre la loi si l'on pense bien agir ?

D'après cette question, il est possible d'agir contre la loi, et donc, quelque part, d'agir de manière injuste, tout en agissant de manière juste, dans le sens où l'on pense « bien agir ». Cette question montre donc qu'il y a différentes significations au mot « juste ». Nous sommes ici face à deux significations : le juste au sens de « conforme à la loi », le juste comme « légal » ; et le juste au sens de « bien », le juste comme « légitime ».

Le problème qui est à l'origine des différentes significations du juste est celui des différents critères d'après lesquels nous jugeons de la justice ou de l'injustice de nos actions. Agir de manière juste au sens de respecter la loi, implique la signification du juste comme légal. Celle-ci qui prend comme critère le droit, la loi. Mais on peut aussi considérer que l'on agit de manière juste si l'on agit « bien ». Le critère du juste mobilisé ici est celui de l'action légitime en regard de l'idéal ou du bien visé. Nous sommes devant une deuxième signification du juste : le juste comme légitime. Mais une action que l'on considère comme légitime peut être injuste en référence au critère de la loi. Voler aux riches pour donner aux pauvres, par exemple, s'affirme comme une action légitime parce qu'elle veut instaurer plus d'égalité, mais elle est injuste dans le sens où elle ne respecte pas la loi. Ainsi, ce que l'on considère nous-mêmes comme juste dans le sens de légitime peut être opposé au sens légal du juste. Edward Snowden agit de manière juste selon le but qu'il fixe à son action, selon ce qu'il considère comme légitime (il révèle l'information que des droits fondamentaux sont bafoués, car il faut empêcher que ces droits soient plus longtemps bafoués). Mais en même temps, il agit de manière injuste par rapport au cadre auquel nous sommes tous soumis et qui est le cadre de la loi (il a volé des informations au service de renseignement pour lequel il travaille, il a donc fait quelque chose d'illégal). Il y a donc différents critères du juste et différentes significations, et celles-ci peuvent entrer en conflit. On peut, sous cet angle, reformuler notre question de départ de la manière suivante : a-t-on le droit d'agir de manière illégale si le but que l'on vise est légitime ?

Mais cela se complique encore : il faut préciser que même quand on est d'accord sur le critère, la conception de ce dernier est aussi sujette à différentes interprétations. Une action qu'on considère comme légitime peut être tout à fait contraire à ce que d'autres personnes interprètent comme étant légitime. Pour reprendre l'exemple d'Edward Snowden : celui-ci agit de manière juste selon ce qu'il considère comme légitime (il veut empêcher que ces droits soient plus longtemps bafoués). Mais en même temps, il agit de manière injuste par rapport à ce qui est considéré comme légitime par d'autres personnes (certaines personnes affirment que les agences de renseignement font un travail important parce que grâce à leurs écoutes, ils protègent les citoyens américains. Aussi, ils considèrent qu'Edward Snowden agit de manière illégitime, qu'il se comporte comme un traître envers ses concitoyens). Différentes conceptions du légitime peuvent donc à leur tour entrer en conflit. Le légitime veut compenser la loi. Mais quand on constate qu'il y a plusieurs interprétations du légitime, la question peut être formulée sous un autre angle encore : quel type de revendication légitime pourrait devenir une revendication légale, s'intégrer à un corpus de lois ? Pas simple tout ça !





Séquences à partir des pages 22-23



LEÇON D'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À LA CITOYENNETÉ : La justice vue et mieux comprise, à travers des médias

> Préparation

L'enseignant pourra suivre l'un de ces deux fils conducteurs :

- Soit aller de l'éducation aux médias à l'éducation citoyenne, de manière plus hypothétique mais plus problématisante : avec la presse écrite, observer des articles qui traitent d'affaires judiciaires et reconstruire des connaissances de base (ce qu'est le pouvoir judiciaire par rapport aux autres pouvoirs), en même temps qu'un lexique (les mots-clés de la justice), à partir des récits rencontrés.
- Soit, de manière plus progressive, faire l'inverse : élaborer des repères de connaissance citoyenne et ensuite recourir aux médias, et pour repérer, et construire un lexique. C'est cette dernière démarche qui sera présentée ici.

1. Comprendre le rôle de la justice et la séparation des pouvoirs, à partir de l'affaire Snowden notamment

> Repères pour l'enseignant à propos de la séparation des trois pouvoirs

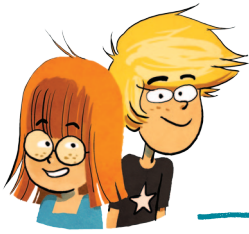
- Les LOIS :
Règles (lois sur la propriété, code de la route, lois sur le tapage nocturne...) que tout le monde est supposé connaître et respecter, les lois sont inscrites dans la Constitution, le Code Civil et d'autres codes, arrêtés ou décrets.
- Le POUVOIR LÉGISLATIF :
Les lois sont votées par les « députés » qui sont nos « représentants », nos « élus », désignés à partir d'« élections législatives » pour aller siéger dans un « Parlement » (fédéral, régional ou communautaire) où ils les proposent et les votent : ces représentants forment le pouvoir législatif.

Dans l'affaire Snowden, ce sont des lois sur la confidentialité, dues par les employés de la NSA, qui obligeaient Edward Snowden à se taire. Mais ce sont aussi des lois sur le respect de la vie privée, dues par toute institution et tout citoyen, qui auraient dû empêcher la NSA de pratiquer ses espionnages. Il y a donc deux illégalités !

Ces lois existaient avant l'affaire et ailleurs qu'aux États-Unis. Par exemple, avec Julian Assange et son site Wikileaks du côté de la révélation et dans l'affaire du *Watergate* (où le président des États-Unis faisait espionner la presse) du côté de l'espionnage...

- Le POUVOIR EXÉCUTIF :
Le pouvoir exécutif ce sont les ministres qui, formant le gouvernement, dirigent et organisent le pays conformément aux lois. L'équivalent du ministère de l'intérieur aux États-Unis dirige la police américaine qui pouvait arrêter Snowden et qui, n'y réussissant pas, a pu révoquer son passeport et le déclarer apatride. Un ministère ne peut pas modifier ou inventer des lois, il ne pourrait pas, comme cela se fait dans des dictatures, arrêter ou torturer sa famille pour l'obliger à se rendre.





Séquences à partir des pages 22-23

- Le POUVOIR JUDICIAIRE :

C'est le pouvoir judiciaire (ou « la Justice ») qui décide de l'innocence ou de la culpabilité, et qui prononce un acquittement ou une peine. Si Snowden était extradé il aurait droit à un procès, il ne pourrait pas être condamné avant cela.

Indépendant des deux autres, le pouvoir judiciaire est composé de juges (ou « magistrats ») siégeant dans des tribunaux. Il « juge » c'est-à-dire qu'il a la responsabilité de faire la clarté en entendant les différents points de vue, de trancher en appliquant les lois le mieux possible. Le pouvoir judiciaire ne peut être soumis à aucune pression de la part de l'exécutif ou du législatif. Il peut même arriver qu'un membre du pouvoir législatif, un député, soit mis en examen par la Justice (si on lève son « immunité parlementaire ») ou qu'un membre de l'exécutif, un ministre, soupçonné d'avoir commis un délit, soit poursuivi en justice.

- L'INDÉPENDANCE DES TROIS POUVOIRS :

La séparation des pouvoirs est un pilier de notre démocratie inscrit dans la Constitution.

À partir de l'affaire Snowden, on pourrait se demander : serait-il possible que la Justice américaine intente un procès à la NSA pour avoir porté atteinte à la protection de la vie privée ? Oui, théoriquement, s'il y a une plainte. Le pouvoir judiciaire américain pourrait en prendre l'initiative. Ou un groupe de citoyens, attachés au principe de protection de la vie privée, peut se constituer « partie civile », prendre le rôle de victime et se plaindre. D'autant plus qu'on sait maintenant que la NSA surveille de simples citoyens pour lesquels il n'y a aucune suspicion fondée de terrorisme.

> Déroulement

Lire l'article vous-etes-surveilles@justiciers.com et commenter librement, puis répondre à la question : *A-t-on le droit d'agir de manière injuste si le but que l'on vise est juste ?*

En atelier philo : on pourra recouper les notions d'in-juste, d'il-légal et d'il-légitime.

1.1. Exprimer des représentations initiales à propos de « La Justice »

- La discussion autour de la « légitimité » aura sans doute mis à jour des critères juridiques, à côté de critères éthiques et philosophiques. On aura peut-être évoqué des moyens pour la société de garantir le respect des lois, en se questionnant, comme c'est le cas avec Snowden, sur les relations entre le gouvernement et la Justice. On pourra noter ou garder en mémoire ces notions de droit autour du pouvoir judiciaire pour les utiliser maintenant.

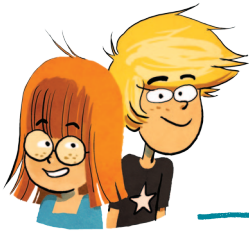
- Pour commencer sur ce terrain, il est utile de faire apparaître le « déjà-là ». On peut partir pour cela d'un « mur du silence » sur lequel on pourra échafauder une redécouverte à propos des lois, du pouvoir judiciaire et de son indépendance à l'égard des autres pouvoirs (en clarifiant ces notions selon le niveau qu'on souhaite atteindre).

Au centre du tableau :

La justice ?

« Vous allez venir au tableau faire un « mur du silence », inscrire silencieusement des mots et de courtes phrases que vous associez à ce mot *Justice*, à quoi il vous fait penser. Il ne faut jamais plus de deux élèves au tableau à la fois. »





Séquences à partir des pages 22-23

1.2. Questionner et clarifier les représentations

En reprenant des inscriptions, préalablement groupées ou non, l'enseignant guide les élèves par des questions autour des : *lois, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, pouvoir judiciaire, l'indépendance des trois pouvoirs.*

- « Qu'est-ce qui limite la liberté en société, par exemple la liberté de prendre ce qu'on désire, de rouler aussi vite qu'on le souhaite, de faire du bruit la nuit... ? »
- « D'où viennent ces lois ? Qui les a décidées et qui décidera des lois nouvelles (par exemple de nouvelles lois sur le mariage pour tous, sur l'adoption...) ? »
- « Quelles sont les lois américaines en jeu dans l'affaire Snowden ? Sont-elles universelles ? »
- « Est-ce qu'à l'échelle de la société il suffirait qu'il y ait de bonnes lois pour qu'elles soient respectées ? »
- « Comment pensez-vous que fonctionne la Justice ? Qui peut décider de l'innocence ou de la culpabilité, des peines ? »
- « Si Snowden était extradé pourrait-il aller directement en prison ? »
- « Pourquoi est-il important que les trois pouvoirs soient bien indépendants les uns des autres ? »

Rédiger une synthèse à partir des formulations et exemples des élèves (voir repères pour l'enseignant à propos de la séparation des trois pouvoirs).

2. Élaborer un « Lexique des mots-clés de la justice »

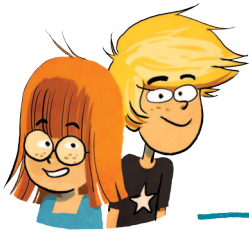
> Références

- *Avocat dans l'école* : Dossier réalisé par l'Ordre des barreaux francophones et germanophones de Belgique.
- Ressource pour le Primaire : 4974 : http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=4974&do_check= ;
- pour le Secondaire : 4975 : http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=4975&do_check=
- <http://www.avocats-lexaleg-namur.be/introduction-droit/lexique-juridique.html>
- <http://www.dgae.gov.pf/article259-lexique-judiciaire/>
- <http://www.justice.gouv.fr/les-mots-cles-de-la-justice-lexique-11199/>

> Matériel

- Dossier d'articles du journal *Le Soir* sur l'attentat au Musée Juif du 26 mai au 26 juin 2014 : www.lesoir.be/tag/attentat-musee-juif (Voir ce support aménagé en annexe).
- Ou, selon les sujets d'actualité dans les journaux à disposition :
- Série d'articles, sur plusieurs jours, relatant le suivi de mêmes faits judiciaires.
- Un original des articles affiché sur un panneau que les élèves pourront observer dans un premier temps : les Unes (avec la présentation éventuelle des pages), les pages où figurent les articles (avec les photos éventuelles).
- Des reproductions du texte des articles choisis pour chaque élève. Les élèves pourront y travailler individuellement ou par deux.
- L'enseignant y aura préalablement surligné les parties de phrases-clés où figurent les notions à classer et définir.





Séquences à partir des pages 22-23

> Déroulement

2.1. Se donner une base de repérage des phrases-clés dans des articles d'actualité judiciaire

- Si on a déjà réalisé l'étape précédente, rappeler les domaines que l'on a distingués :
 - *Les lois* (le pouvoir législatif).
 - *Le gouvernement* (dont ministère de l'intérieur avec la police : le pouvoir exécutif).
 - *La justice* (le pouvoir judiciaire).

Réserver trois colonnes au tableau pour ces trois catégories, en laissant un espace au-dessus pour *Les faits*.

- Si on n'a pas introduit le sujet de la séparation des pouvoirs et qu'on souhaite y remonter par la suite : préparer d'emblée les quatre colonnes avec des titres concrets comme *Faits / Lois / Police / Justice*.

(Pour un défi plus important, les élèves peuvent devoir rechercher eux-mêmes des parties de phrases qui pourraient être classées dans ces colonnes : « Soulignez en couleurs différentes les parties de phrases concernant les faits, les lois, la police et la justice ».)

2.2. Classer les notions rencontrées individuellement ou par deux

Parcourir individuellement ou lire à deux les textes des articles où l'enseignant a surligné les parties de phrases où figurent des notions à classer et définir.

Tenter de les classer selon les catégories définies.

2.3. Classer collectivement en explicitant les notions au fur et à mesure

Rassembler et décider d'une classification commune, tout en explicitant le sens de ces notions. Il sera possible de les comprendre intuitivement d'après le contexte mais en sachant que ce sont des hypothèses à vérifier lorsqu'on élaborera le lexique.

(Par exemple, la notion de *garde à vue* peut être comprise confusément.)

Voir l'analyse des articles sur l'attentat au Musée Juif en annexe. On y note par exemple :

> Les faits criminels

L'attentat perpétré - l'assassinat - une agression mortelle - des victimes...

> Les lois

- La présomption d'innocence : *l'auteur présumé - le suspect...*

...

> Le rôle de la police

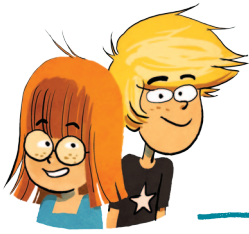
- Arrestation : *Le suspect a été arrêté - l'auteur été interpellé - homme soupçonné...*

...

> Le rôle de la Justice

Le Parquet fédéral hérite de l'enquête - Le Parquet de Bruxelles...





Séquences à partir des pages 22-23

2.4. Commencer à construire un lexique des mots-clés de la justice

- Repérer des mots-clés à définir dans les notions classées.

> *l'auteur présumé - le suspect - soupçonné - des éléments « probants » - la garde à vue - être interpellé - le Parquet - l'enquête - la qualification des faits - être extradé - condamné - le tribunal correctionnel - la détention...*

- Rechercher des informations sur ces notions en équipes. Par exemple en divisant la liste des mots cherchés en trois et en confiant la rédaction à six groupes pour recouper les résultats.

L'enseignant fera élargir le vocabulaire à investiguer. Par exemple, si le terme *suspect* est à définir, on ira également vers l'explicitation de notions nécessairement liées : la présomption d'innocence, l'inculpation, la condamnation... ; avec le mot *avocat* : le droit à la défense, le droit à l'assistance ou l'aide juridique en manque de ressources...

- Rassembler, vérifier et reformuler collectivement les définitions. Réaliser une ébauche de brochure.

- Compléter les recherches et les définitions au fur et à mesure de nouvelles découvertes (dans les médias notamment ou au travers d'activités de prolongement comme la visite d'un avocat en classe).

> Prolongements

1. En français, à partir de textes de règles et de lois recherchés et amenés en classe*

- Caractériser ces écrits, les comparer selon différents critères. Par exemple :

> Pour qui ce texte a-t-il été écrit ? Est-il obligatoire ? Le texte est-il compréhensible par tous ou est-il plutôt difficile ? Qui peut en être l'auteur ? Est-il injonctif ? Est-il convainquant ? ...

- Détourner un autre texte donné (un poème, une narration...) en le réécrivant à la manière d'un de ces textes de lois.

- Écrire un texte de règles pour une pratique connue par la classe (pour la cantine de midi, pour la piscine, pour la récréation...) à la manière de deux de ces textes (de styles assez différents).

- Si le mot « droit » a été fréquemment utilisé, jouer sur la polysémie de ce mot, par exemple en énonçant ses sens contraires ou opposés :

courbe, aigu ou obtus, fourbe ou malhonnête, gauche ou droite, indirect ou détourné, science ou art..., devoir, privation ou interdit

Et en construisant des définitions à partir de ces oppositions, puis en enrichissant les définitions à partir de dictionnaires, notamment avec des exemples.

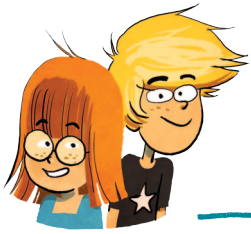
2. Inviter un avocat à l'école et aborder avec lui non seulement les questions de fonctionnement de la justice mais aussi ses aspects éthiques

Préparer des questions comme :

« On dit que tout le monde a le droit d'être défendu par un avocat, même les grands criminels ou les tortionnaires... Est-ce juste ? Est-ce possible personnellement pour un avocat qui réprovoque ces actes ? »

*Prévoir en supplément par exemple : Déclaration des droits de l'homme et de l'enfant, extrait du code de la route, règles d'un sport, règlement à l'entrée d'une réserve naturelle, règlement intérieur de l'école...





Séquences à partir des pages 22-23

« Les articles dans la presse, les opinions exprimées dans les médias avant même qu'un procès n'ait lieu : cela ne fait-il pas des médias un «quatrième pouvoir» ? »*

COMPÉTENCES

Éducation aux médias

Considérer tous les médias (...presse écrite...) comme des objets d'analyse ; décoder les langages utilisés pour interpréter les messages tant explicites qu'implicites (c. Démarche).

Compétences transversales

La langue française est la première clé qui s'offre à l'enfant et à l'adolescent pour accéder à l'ensemble des domaines de l'apprentissage... utiliser d'autres codes, d'autres langages ... chercher l'information, en connaître les lieux (... presse ...) Rechercher de l'information, c'est recourir à des sources adéquates et diversifiées : ... des médias... (Socles de compétences, Formation historique et géographique comprenant la formation à la vie sociale).

Langue française

Organiser - Structurer : Créer le besoin d'organiser les mots du champ lexical : éveiller à des démarches mentales d'organisation, de classement, de sériation (1706).

Traiter les unités lexicales : Comprendre en : émettant des hypothèses sur le sens d'un mot, découvrant la signification d'un mot à partir du contexte, en confirmant le sens d'un mot [F33-34].

*Observer comment les médias sont parfois légers mais aussi parfois très prudents dans leurs affirmations : voir les expressions soulignées dans les articles en annexe (de sources concordantes... selon une source proche de l'enquête... a précisé une source judiciaire...)

